

désastreux et que les pompiers de Vancouver n'ont pu atteindre à cause du mauvais état de la route. Il y aurait peut-être lieu aussi de prolonger la canalisation d'eau jusqu'au village indien et d'y installer une prise comme moyen de combattre l'incendie. J'ai une autre question à laquelle j'aimerais bien que le ministre réponde. Examinera-t-il la question relative à la réserve Capilano sur la côte nord du premier détroit à l'entrée du Burrard Inlet? Les habitants de Vancouver estiment que la bande de terrain longeant la côte devrait être réservée à l'aménagement d'un parc.

Je sais que les droits des Indiens doivent être respectés et ne pas être sacrifiés pour l'aménagement de parcs et autres installations récréatives publiques sans qu'on leur verse la même indemnité que si le terrain était utilisé, disons, pour des fins commerciales. Mais si ce terrain était vendu pour des fins commerciales, il serait perdu à jamais pour l'aménagement des parcs et je crois que le gouvernement provincial et les municipalités intéressées devraient s'entendre sur les moyens nécessaires pour maintenir à l'état de parc la rive située en face du parc Stanley.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, au sujet de l'incendie tragique de la réserve Musqueam, il a probablement été impossible d'éteindre les flammes et de sauver les vies humaines pour trois raisons. Premièrement, il est exact que la route n'était pas assez bonne pour le transport des pompes à incendie, à supposer que les pompes auraient pu arriver à temps. Deuxièmement, si les pompes à incendie avaient pu être amenées sur les lieux, il est probable que la maison était trop éloignée de la prise d'eau la plus proche pour pouvoir être atteinte. La distance entre la prise d'eau et la maison était de 2,000 pieds. Troisièmement, il faut tenir compte que, d'après les renseignements que j'ai reçus, la maison a été consumée si rapidement qu'il est douteux que du matériel ait pu y arriver à temps pour sauver la vie des enfants qui s'y trouvaient.

Quant à l'état de la route de la réserve, cela ressortit évidemment à notre compétence et nous sommes disposés à faire en sorte que la route soit remise dans un état qui empêche le premier facteur en question de se présenter à nouveau. Pour ce qui est du problème général de la protection contre l'incendie, les négociations avec les municipalités se poursuivent; toutefois, nous n'avons pas encore reçu un rapport complet du Commissaire des Indiens de la Colombie-Britannique.

Quant à la réserve de Capilano, nous comprenons l'intérêt qu'elle inspire à la population de Vancouver. Comme je l'ai signalé

[M. Broome.]

cependant, notre devoir est de veiller à ce que les Indiens touchent un juste revenu de l'utilisation du territoire et, pour le moment, rien ne nous autoriserait à transformer ce terrain en parc même si nous estimions que c'est l'usage auquel il doit servir.

Nous avons reçu des propositions pour l'utilisation de ce terrain. La plupart, j'en donne l'assurance à l'honorable député, ne dépareraient aucunement le magnifique profil du port de Vancouver. Une ou deux de ces propositions renferment des projets des plus intéressants. Elles ont été soumises à l'examen du conseil de la bande, qui nous a demandé d'obtenir l'opinion de spécialistes sur ce qui serait, de leur point de vue, la meilleure proposition.

Nous avons convenu de déférer toutes ces propositions à deux spécialistes en urbanisme, par exemple, en leur demandant de nous dire d'abord lesquelles de ces propositions servent le mieux les intérêts des Indiens, et ensuite, de nous indiquer celles qui permettraient de mieux faire coïncider les intérêts des Indiens et de la collectivité en général. Mais comme ces terres nous ont été confiées et, dans une certaine mesure aussi, le bien-être des Indiens, nous nous devons de chercher les moyens d'obtenir le meilleur rendement de ces terres. En étudiant cette affaire, nous tenons le plus grand compte possible des intérêts de la collectivité intéressée.

(Le crédit est adopté.)

682. Division de la citoyenneté—Crédit supplémentaire, \$145,150.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'ai quelque chose à dire au sujet du poste n° 682. Si l'on avait adopté ce crédit hier soir, je ne serais pas en mesure de faire les observations que je vais formuler, mais on m'a signalé ce matin le compte rendu d'un discours prononcé à l'Association des femmes conservatrices de l'Alberta par M^{lle} Elizabeth Janzen qui, je crois, est la présidente nationale de l'Association des femmes conservatrices. Comme cela jette un grave discrédit sur mon administration de la Division de la citoyenneté, et comme les prévisions budgétaires en sont à l'étude, j'estime que je n'empiète nullement sur le temps du comité en signalant cette question aux honorables députés. Voici ce que rapporte l'Albertan:

M^{lle} Janzen a saisi son auditoire d'étonnement en prétendant que les néo-Canadiens arrivant au pays sous l'ex-gouvernement libéral étaient nettement intimidés. On leur "disait presque qu'ils devaient voter pour le candidat libéral de la collectivité où ils allaient vivre."

Mademoiselle Janzen a plutôt regretté cette déclaration écervelée et tout à fait fautive parce que, d'après le *Journal* d'Edmonton